



*Avis du Conseil de développement Vie et Boulogne
sur le **Plan Climat Air Energie Territorial***



DECEMBRE 2020

En juin 2019, les élus communautaires ont remis au Conseil de développement une lettre de mission intitulée « Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial ». Cette mission a été menée d'août 2019 à novembre 2020.

○ Méthodologie employée

Un groupe projet a été composé avec les membres du conseil de développement volontaires, soit une quinzaine de personnes. Le groupe a nommé Monsieur Hervé GAUVRIT, rapporteur des débats, échanges et conclusions sur le dit PCAET.

Une réunion de lancement a été organisée par la Communauté de Communes Vie et Boulogne, en présence de Madame ROIRAND, Vice Présidente de la Communauté de Communes VIE & BOULOGNE en charge du développement durable, et des services concernés le 29 août 2019. Cela a permis de présenter la démarche PCAET dans son ensemble (contexte réglementaire, objectifs, ressources, méthodologie, état d'avancement...), de donner les éléments clefs des productions déjà issues du diagnostic et de la phase stratégie, d'informer sur les étapes à suivre, et d'échanger sur le rôle du conseil de développement envisagé pour la suite dans le cadre du PCAET.

Puis, tous les membres du conseil de développement ont été conviés à participer à la fois à la réunion publique du 23 septembre 2019 et aux ateliers se déroulant du 26 septembre au 1^{er} octobre 2019. Cette concertation publique a permis d'échanger de manière transversale sur les actions à concrétiser pour les 6 prochaines années, en cohérence avec la vision partagée du territoire. Puis les ateliers sectoriels réunissant acteurs professionnels, institutionnels et associatifs par domaine de compétence ont permis de compléter, enrichir et rendre opérationnel ce plan d'action. Plusieurs membres du conseil de développement ont eu l'occasion de participer à ces réunions.

Une seconde réunion entre le Conseil de développement et la Communauté de Communes a été organisée le 23 janvier 2020 pour échanger sur la stratégie et le plan d'actions.

Puis le groupe projet s'est réuni le 13 février 2020 pour définir sa méthodologie de travail. Cinq rencontres ont été planifiées à compter du 02 Mars 2020 sur le rythme d'une réunion par quinzaine.

L'annonce des premières mesures sanitaires importantes liées à l'épidémie du COVID-19 par Le Président de la République, le 12 Mars, ont amené la Communauté de Communes et le conseil de développement à suspendre les travaux.

Ceux-ci ont repris en Septembre 2020 sous la forme d'une relance des réunions dans le respect des mesures sanitaires et à travers un questionnaire en ligne proposé par la communauté de communes, portant sur la priorisation des actions.

Trois réunions ont eu lieu :

- Le 14 Septembre 2020 à PALLUAU,
- Le 12 Octobre 2020 à PALLUAU,
- Le 09 Novembre 2020 en réunion téléphonique du fait du deuxième confinement.

Les thématiques abordées ont été :

- Les 02 Mars et 12 octobre 2020 : mobilité et sobriété/autonomie,
- Le 14 Septembre : agriculture/forêt/alimentation/ressources naturelles/économie,
- Le 09 Novembre : synthèse et avis globaux sur le PCAET.

Pour chacune des thématiques, les différentes fiches ont été étudiées individuellement et collectivement et des remarques ont été apportées. Ces différentes remarques figurent dans les différents comptes-rendus.

Les groupes de travail avaient à donner, pour chaque fiche, son avis sur les questions suivantes :

- Niveau d'ambition ?
- Comment mobiliser les citoyens ?
- Amender ou rectifier la liste des partenariats ?
- Capacité à atteindre les objectifs ?
- Priorisation des actions ?

Et plus globalement, les membres avaient à se prononcer sur l'équilibre global du programme d'action présenté dans le PCAET et la priorisation des différentes actions.

La participation des membres du conseil de développement aux travaux a été forte avant le premier confinement lié au COVID-19. Après le premier confinement, la reprise a été difficile. La réticence à la participation aux réunions en présentiel du fait des risques de transmission virale et le frein à participer à des réunions téléphoniques du fait de la complexité de celles-ci ont provoqué une participation plus faible.

○ Avis général sur le PCAET

Le PCAET est constitué d'un diagnostic, d'une stratégie et d'un plan d'actions constitué de 57 fiches. Les membres sont unanimes pour considérer qu'il constitue une richesse très importante et une référence incontournable sur les actions à mener d'ici 2050. Le document est révélateur d'une volonté politique importante de la part des élus du territoire. D'autre part, les fiches ont bien intégré les réflexions engagées lors des débats publics organisés en amont.

Les membres du groupe de travail notent qu'il y a des actions nouvelles et des actions déjà initiées ou en cours. Parfois les actions nouvelles intègrent des activités ayant existées dans les années passées. Plusieurs remarques en découlent :

1. Certaines fiches correspondent à des actions déjà en place.
2. Certaines actions existent depuis longtemps (exemple : les mesures destinées à l'amélioration de l'habitat et plus particulièrement l'isolation), cependant, dans ces domaines, il reste malgré tout beaucoup à faire. Ceci donne un sentiment de « problème jamais réglé ». En tenir compte dans la mise en place des fiches.
3. Pour les fiches reprenant en partie ou en totalité des actions ou travaux ayant été déjà mis en place par le passé, une phase d'évaluation du travail déjà effectué paraîtrait nécessaire. Pourquoi ces actions n'ont pas donné les résultats qu'on aurait pu espérer ? Où étaient les points de blocage ? Cette analyse est nécessaire pour élaborer des méthodologies afin de ne pas rencontrer les mêmes difficultés.
4. Dans d'autres territoires des choses ont déjà été faites. S'appuyer sur ces expériences.
5. Certaines fiches se ressemblent beaucoup, d'autres pourraient se diviser en plusieurs sous-actions.

Concernant le niveau d'ambition et la priorisation:

6. Dans beaucoup de domaines, les chambres consulaires sont probablement plus compétentes que le conseil de développement pour vérifier l'ambition des différentes fiches.
7. La priorisation des fiches devra se faire en fonction des obligations légales et des objectifs à atteindre, tel que définis par les textes officiels.
8. Les difficultés de mise en place des actions décrites seront très inégales d'une fiche à l'autre. Le conseil de développement préconise de prioriser les plus faciles à mettre en œuvre afin d'obtenir des résultats visibles et concrets rapidement.
9. Le questionnaire envoyé pour la priorisation était une bonne initiative, cependant le faible taux de réponse le rend peut pertinent. S'appuyer sur ces résultats pourrait même s'avérer contre-productif.

Concernant les moyens de mobiliser les citoyens :

10. La mobilisation des habitants nécessitera de nombreuses actions de communication afin de toucher toutes les catégories de population. Les réunions publiques ne mobilisent qu'une très faible partie des citoyens. Pour tous les sujets, il paraît primordial que l'ensemble de ceux-ci se sentent concernés par les différentes actions. La multiplication des canaux et des formes de sensibilisation devra être utilisée à ces fins.

11. Certaines actions toucheront plus particulièrement des catégories d'habitants, par exemple pour l'isolation des maisons, les propriétaires de logements des années 60 et 70. Celles-ci devront être spécifiquement et intensément accompagnées.
12. Les termes « sensibilisation », « communication », « formation » sont très présents dans les fiches mais pas « incitation ». Aucune mesure incitative, c'est-à-dire d'accompagnement financier destiné à aider des acteurs concernés par telle ou telle action, n'est prévue.
13. La plus grosse difficulté dans la mise en place sera de mobiliser positivement les différents acteurs et citoyens cibles des actions. Il faudra éviter le sentiment des mesures pyramidales « venant d'en haut » et vécues comme « déconnectées » des préoccupations du terrain.

Concernant la liste des partenaires :

14. Dans les partenariats, il semble indispensable de beaucoup s'appuyer sur les chambres consulaires quand celles-ci existent dans le domaine concerné. En particulier sur le volet économique, secteur peu représenté dans les réunions publiques organisées au tout début des travaux du PCAET. D'une façon générale, travailler en s'appuyant sur des compétences extérieures paraît incontournable.
15. Pour certaines fiches la liste des partenaires est très longue, il faudra cibler les plus pertinents.

○ Avis général sur chaque thématique

a) La mobilité

Concerne deux actions-cadres:

- 1.2 : développer la mobilité partagée.
- 1.3 : développer la part modale du vélo et de la marche dans les déplacements.

Le volet mobilité semble avoir été priorisé par les élus de la Communauté de Communes. Ce volet de par cette priorisation et de par le partage de compétences avec le conseil régional peut bénéficier rapidement d'un dynamisme propice à la concrétisation.

Ces thématiques où la Communauté de Communes possède une capacité d'action et de résultat directe importante.

Il est important que des résultats concrets puissent être obtenus.

Les coûts en aménagement pourraient se révéler élevés, il semblerait pertinent de sélectionner des actions peu coûteuses à mettre en place rapidement.

Le partenariat avec le conseil régional ou l'ADEME peuvent permettre l'obtention de financements pour un développement conséquent de certaines actions.

Sur ce volet, les milieux économiques sont particulièrement concernés. Le service développement économique de la Communauté de Communes devra être intégré et les actions devront être suffisamment concertées pour ne pas freiner les dynamiques économiques.

b) Sobriété / Autonomie

Concerne quatre actions-cadres :

- 2.1 : aller vers un habitat et un bâti tertiaire bas carbone.
- 2.2 : développer un bâti public bas carbone.
- 2.3 : devenir un territoire à énergie positive.
- 2.4 : tendre vers un territoire zéro déchet.

Dans certains domaines de cette thématique, la Communauté de Communes et les communes peuvent être directement maître d'ouvrage :

2.1 et 2.2 : sur l'ensemble des bâtiments publics même s'ils ne couvrent pas tout le secteur tertiaire.

2.3 : il s'agit d'un objectif directement annoncé dont les leviers d'action ne dépendent pas tous de la Communauté de Communes, de façon directe.

2.4 : les déchets étant une compétence communautaire, la Communauté de Communes possède de nombreux moyens d'actions dans ce domaine.

c) Agriculture / Forêt / Alimentaire

Concerne deux actions-cadres :

- 3.1 : favoriser une agriculture et une alimentation bas carbone.
- 3.2 : inciter au développement et à la gestion durable des forêts et des haies.

Dans ce domaine, la Communauté de Communes ne possède actuellement pas les moyens d'agir directement du fait de ses compétences.

Sur le volet agriculture, la demande des citoyens est très forte, cela s'est révélé lors des réunions publiques. La difficulté majeure risque d'être la prise en compte de ces attentes. Comment intégrer aux futures réflexions ces catégories de population non agricoles ? Qui plus est, elles sont très demandeuses d'évolutions des pratiques agricoles.

La présence d'agriculteurs lors des réunions publiques marque le désir de cette profession de donner son avis et d'être impliquée.

Ce thème semble être celui où les crispations entre catégories d'habitants pourraient être les plus marquées.

Sous thématique 3.2 "Inciter au développement et à la gestion durable des forêts et haies auprès de l'ensemble des acteurs de la macro-filière bois " : thème où il semble le plus nécessaire d'évaluer ce qui a été fait avant et d'analyser les échecs.

d) Ressources naturelles

Concerne trois actions-cadres :

- 3.3 : adapter les zones urbaines aux changements climatiques.
- 3.4 : protéger la ressource de l'eau.
- 3.5 : préserver la qualité de l'air.

Le domaine 3.4 semble être comme pour le 3.2, un sujet déjà beaucoup travaillé depuis 30 ans, en particulier sur la partie bassin versant amont du barrage d'Apremont. Comme pour le 3.2, une phase d'évaluation de ces travaux antérieurs s'impose.

Qualité de l'eau : de nombreux acteurs publics travaillent déjà sur ce sujet, il faudra éviter les doublons. Le domaine de la qualité de l'air préoccupe peu les participants. C'est peut-être la fiche qui paraît la moins prioritaire.

e) Economie

Concerne une action-cadre :

- Accompagner la mutation des milieux économiques.

Secteur extrêmement important pour pouvoir atteindre les objectifs et les ambitions du PCAET et de nombreuses fiches actions. Ce secteur est directement concerné par les sous thèmes 1.2 / 1.3 (mobilité) / 3.3 / 3.4 / 3.5 (adaptation des zones urbaines, eau, air) / 2.1 (bâti bas carbone) / 2.3 (énergies renouvelables) / 2.4 (zéro déchet). Sur ces 2 derniers points, il est encore plus concerné.

Cette catégorie d'acteur était très peu présente aux réunions publiques et ateliers, et est très peu présente dans le groupe de travail du conseil de développement, or son implication doit être très importante.

S'appuyer beaucoup sur les chambres de commerce, des métiers et sur les réseaux de chefs d'entreprises (exemple : RUPTUR).

f) Sensibiliser les publics

Le conseil de développement n'a pas précisément travaillé sur ce thème, il l'a fait de façon transversale.

L'environnement est un sujet encore très clivant et très polémique. Les informations fausses ou erronées y sont très développées.

De très nombreuses catégories de personnes doivent bénéficier d'actions de sensibilisation ou d'information y compris les élus locaux.

Si ce domaine est mal travaillé et inefficace, cela peut engendrer de nombreuses difficultés dans la mise en place de toutes les actions, voir leurs paralysies.

g) L'exemplarité des collectivités

Tout comme le point f), ce travail est indispensable pour :

Servir de « Showroom ».

Montrer la possibilité de faire et l'efficacité des actions préconisées.

Eviter le « faites ce que je dis, pas ce que je fais », maintenir la crédibilité du message des collectivités.

Initier un effet d'entraînement.

○ Avis sur les fiches actions

Pour la mobilité :

1.2.1 : Élaborer un plan de mobilité simplifié et étudier la prise de compétence mobilité et la mise en place de nouveaux services mobilité

- Le conseil de développement partage la décision de partager la compétence mobilité avec la Région.

1.2.2 : Développer le covoiturage pour les déplacements domicile/travail

- Le conseil de développement partage la décision de travailler au développement du covoiturage.
- Travailler avec les entreprises pour le développer sur les zones d'activité. Utiliser ou développer les outils numériques pour mettre en relation.
- Informer le public sur les lignes de transport collectif ou services de déplacement solidaire existants sur la Communauté de Communes ou sur La Roche-sur-Yon (exemple : vers hôpitaux).
- L'aide à l'information du public sur les lignes de transport collectif pourrait être effectuée par la recrue d'un jeune issu du service civique. Cette expérience existe déjà dans certaines collectivités territoriales ; la mission consiste à accompagner des personnes lors d'un ou deux déplacements pour se familiariser avec ce genre de transport.

1.2.6 : Sensibiliser aux modes de déplacements alternatifs

- La formation au scooter électrique pose question. Vérifier l'efficacité de cette action.

Pour la sobriété :

2.3.3 : Faciliter le développement du solaire

- Fiche complète sauf partenariats à préciser.
- Très important de ne pas imperméabiliser ni consommer de sols agricoles.
- Utiliser à plein les surfaces existantes.
- Donner des informations sur le recyclage éventuel des panneaux solaires pour rassurer le public.

2.3.4 : Favoriser l'émergence de projets de méthanisation collectifs et individuels et accompagner les projets photovoltaïques, bois énergie et micro-éolien au sein des exploitations agricoles

- Bien engagé.
- Déjà des projets sur la Communauté de Communes.
- Veiller aux équilibres : taille des installations, distances de transport, nuisances.
- Quid de la faisabilité et de la sécurité des petites installations à la ferme ?

2.3.5 : Favoriser la production collective, citoyenne et participative d'énergie renouvelable par tous les acteurs du territoire

- Positif, l'intérêt direct pour les acteurs peut favoriser l'acceptation des projets et la mobilisation locale.

2.3.6 : Promouvoir la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables (EnR) par un plan de communication ciblé

- Communication sur la maîtrise de l'énergie très différente de celle sur les énergies renouvelables : nous suggérons la division de cette fiche en 2 fiches distinctes.
- Pour les économies d'énergie, la sensibilisation tous publics avec beaucoup de répétition est nécessaire.
- Eviter les erreurs de messages qui peuvent culpabiliser et privilégier la mise en évidence des gains concrets pour les particuliers.

2.3.7 : Expérimenter des îlots d'autoconsommation collective

- Pas une priorité pour le conseil de développement.
- Effet limité à court-terme car ce n'est pas généralisable. Intérêt plutôt expérimental.
- Prendre en compte les surcoûts d'investissements. Etudier des solutions de portage du financement, par exemple la location de toit pour le photovoltaïque.
- Risque de discrimination de nature à renfermer sur soi ou à cautionner l'absence d'effort collectif pour un plus grand nombre.

2.4.2 : Animer dans la durée une démarche de prévention des déchets sur l'ensemble du territoire

- Redevance incitative efficace, les dépôts sauvages des particuliers semblent limités.
- Rôle du consommateur important.
- Messages simples et efficaces.
- Visite du centre de tri TRIVALIS très éducative en physique ou éventuellement en virtuel pour toucher un plus large public.
- Sensibilisation et information à assurer en permanence.
- Tirer l'expérience des bonnes pratiques des utilisateurs qui ont une faible fréquence de dépôt du container.

2.4.3 : Mettre en place une valorisation locale des biodéchets

- Pour la bonne utilisation des composteurs il serait utile de diffuser de bons conseils (idem pour éviter la prolifération de rats).
- Inciter à la pratique de tonte avec mulching pour réduire les transports en déchèterie et l'utilisation d'engrais ou désherbant. Les robots semblent aussi de plus en plus efficaces.

2.4.4 : Renforcer les flux de matière orientés vers une recyclerie et créer un Repair Café

- Positif.

3.1.1 : Développer la mobilisation des agriculteurs afin de favoriser l'évolution des systèmes agricoles vers plus d'autonomie et de résilience

- Ce n'est pas une action nouvelle, cela fait 20 à 30 ans que des actions de ce type sont menées sur le territoire.
- L'objectif de réduction des gaz à effets de serre sur cette action est très important, très ambitieux.
- Préférable de commencer par l'évaluation de ce qui s'est fait depuis 30 ans et analyser pourquoi les résultats n'ont pas été à la hauteur de ceux espérés.
- Dans les partenaires, ajouter les banquiers de l'agriculture (notamment le Crédit Agricole) : le niveau d'endettement des agriculteurs installés, comparé avec celui des ressources, forcément aléatoires, de l'activité, est souvent considéré - à tort ou à raison - comme un obstacle à leur évolution vers ces pratiques respectueuses de l'environnement et comme justifiant leur maintien dans une agriculture de rendement.

3.1.2 : Animer un plan ambitieux de mobilisation et communication permettant de développer les échanges entre producteurs et consommateurs, et de faire rentrer de nouveaux agriculteurs dans les groupes de réflexion

- Il existe déjà des choses.
- Partir de l'existant et le développer.
- Développer l'offre sans développer la demande risque de déstructurer l'offre existante.

3.1.3 : Développer les produits locaux et responsables en restauration collective

- Action déjà enclenchée et qui semble bien rodée.
- Partir de l'existant, faire des retours d'expériences et développer.

- Arriver à communiquer au-delà des parents d'élèves pour créer un effet d'entraînement dans la population.

3.1.4 : Améliorer les modes de commercialisation et de distribution des produits locaux et responsables, voire en développer de nouveaux, en impliquant producteurs locaux, industrie agro-alimentaire locale et la distribution locale (épiceries, artisans, grande distribution)

- Pourquoi « action nouvelle » ? Ils nous semblent qu'elle est commencée depuis plusieurs années.
- On propose une évaluation de l'existant et la mise en place d'une stratégie pour aller plus loin.
- Il serait judicieux de connaître le pourcentage des ventes des produits locaux rapporté à la masse globale des ventes sur le territoire.
- Il serait nécessaire que l'identification en magasin soit plus claire.
- Point de vigilance : l'afflux de clients ne doit pas contribuer à une augmentation significative des prix. C'est actuellement le ressentiment qui tend à s'exprimer.

3.1.5 : Vers un marché local du carbone : développer la solidarité entre les entreprises du territoire et les agriculteurs par le soutien financier des démarches bas carbone dans l'agriculture

- Fiche très ambitieuse.
- Action importante pour motiver les agriculteurs.
- S'appuyer sur l'existant : méthaniseur du POIRE SUR VIE.

3.1.6 : Favoriser la transmission d'exploitations et l'installation de jeunes agriculteurs vers une agriculture bas carbone Très lié à la formation des jeunes agriculteurs et au financement pour les jeunes agriculteurs.

- Lié à la fiche 3.1.5.

3.1.7 : Envisager la mise en place d'une plateforme locale d'échange de semences adaptées au changement climatique Très ambitieux à l'échelle d'une seule Communauté de Communes. Nous préconisons des partenariats à une échelle plus vaste.

3.2.1 : Filière bois d'oeuvre et bois énergie : mettre en œuvre une politique incitative de gestion des forêts et haies à l'échelle des exploitations agricoles et propriétaires forestiers, de développement de l'agroforesterie, et de structuration de filière Qu'entend-on par la gestion durable des forêts ? Quelles différences par rapport à aujourd'hui ?

- Gestion durable des haies ?
 - ⇒ Le principal problème sans doute ici,
 - ⇒ Définir ce qu'est la gestion durable des haies.
- Plantations :
 - ⇒ Beaucoup de programmes ont déjà été mis en place sur ce sujet avec peu de succès surtout vis-à-vis du nombre de haies arrachées,
 - ⇒ Faire le nécessaire pour arrêter les arrachages ou l'entretien trop sévère entraînant petit à petit le dépérissement de la haie.
- Des inventaires de haies ont été faits ; que sont-ils devenus ?

3.2.2 : Inciter les particuliers et les collectivités à la plantation et à la gestion durable des arbres et des haies

- Toitures végétales : attention est-ce réellement une bonne solution ?
- Problème de la taille des parcelles dans le nouveau PLUiH.
- Problème des dépôts de déchets verts en déchetterie.

3.3.1 : Développer le service urbanisme intercommunal vers de l'ingénierie conseil à disposition des communes (programmation des travaux et aménagements), et mettre en place un plan de formation pour les collectivités, afin de transcrire les enjeux climat-air-énergie dans les opérations d'aménagement et de construction neuve ou de rénovation Seule fiche où on parle des trames vertes et bleues.

- La démocratisation des parcelles de lotissement entrainera une minéralisation des zones habitées.
- Compenser par des zones vertes et développer la biodiversité sur ces zones.

3.3.2 : Créer des zones de respiration et conforter les trames vertes et bleues dans les espaces urbanisés : "Nature en Ville" Vu dans le PLUIh.

3.3.3 : Maîtriser la consommation d'espace à travers le PLUIhDéfinir ce qu'on appelle « espace artificialisé ».

- La diminution de la taille des parcelles va entraîner la minéralisation de celles-ci.
 - ⇒ Trouver des moyens de compensation : grands espaces verts au milieu des lotissements par exemple.

3.3.4 : Plan de formation...

- Augmenter la compétence environnementale des agents **et des élus**.
- Indépendance des organismes de formation
 - ⇒ Très bonne chose,
 - ⇒ Bien définir ce qu'on entend par indépendance.

3.3.5 Prévention des risques : mise à jour des PCS et articulation intercommunale de ceux-ci (vers un PiCS)Ici on trouve la formation des élus contrairement aux fiches précédentes : pourquoi cette différence.

- La responsabilité juridique des Maires étant parfois en jeu sur ce thème du « risque », attention à qu'il ne prenne pas la place des autres thématiques.

3.4.1 : Optimiser et réduire les besoins en eau, adapter les systèmes de production agricole afin de prendre en compte le changement climatique

- Ce n'est pas une action nouvelle.
- Sur ce point, augmentation du stockage d'eau par de nouveaux étangs et agrandissement des étangs,
 - ⇒ Préférer l'agrandissement,
 - ⇒ Et dans tous les cas, qu'ils soient très favorables à la biodiversité : c'est même indispensable, et ce sera une très très bonne mesure,
- Améliorer la gestion de l'eau dans les étangs pour favoriser la biodiversité.

3.4.2 : Protéger les cours d'eau et les zones humides

- Pas nouveau, se fait depuis 30 ans.
 - ⇒ Evaluer,
 - ⇒ Quelle relation avec les syndicats d'eau.
- Qu'est devenu le recensement des zones humides ? Il y a-t-il des mises à jour de prévues ?

3.4.3 : Inciter à la réduction de la consommation en eau des particuliers

- Pas nouveau (se fait depuis 10/15 ans au moins).
- Beaucoup de choses ont été réalisées, en particulier par Vendée Eau.
- Développer l'éducation et la sensibilisation.
- L'excès de consommation durant la période touristique devrait être plus raisonné. Piste : inciter les hébergements touristiques à installer des compteurs d'eau pour facturer au réel plutôt que de l'intégrer dans le prix de location.

3.5.1 : Suivre la qualité de l'air extérieur :

- Améliorer l'air extérieur et intérieur : ne pas privilégier l'un ou l'autre.
- Déjà des choses en cours.
- Le suivi avec les lichens n'est peut-être pas la façon la plus simple de faire le suivi et ne concerne que l'air extérieur.
- La mesure de la qualité de l'air sur le territoire suivie d'une information régulière du grand public et sa sensibilisation sur les causes de ses modifications (pollens, particules fines, polluants chimiques...) est une action importante. Elle ne concerne pas seulement les publics déjà fragilisés mais peut avoir un impact sur l'activité quotidienne de tous.
- Pourquoi CPIE est présente pour porter le programme et pas La Cicadelle ?

3.5.2 : Sensibiliser et suivre la qualité de l'air dans les écoles et dans l'habitat (CO2, radon,...)

- Indispensable
- Pourquoi CPIE et pas La Cicadelle ??

○ Conclusion / Avis

Le conseil de développement donne un avis favorable au PCAET VIE & BOULOGNE. La démarche PCAET est positive et ambitieuse.

Il alerte les élus sur certains points, notamment :

- l'importance de concerter et de mobiliser l'ensemble des acteurs ;
- la nécessité d'évaluer (les anciennes actions pour en tirer les enseignements, mais aussi les nouvelles actions) ;
- la nécessité d'intégrer les nouvelles réglementations (notamment suite à la Convention Citoyenne pour le Climat).

L'ensemble des 57 fiches constituent un document de référence conséquent. Le conseil de développement soumet différentes propositions pour les enrichir.

Par ailleurs, selon les actions, les objectifs sont atteignables à des échéances très diverses. Il appartiendra aux élus de la Communauté de Communes VIE & BOULOGNE d'établir des plannings et des échéanciers. Le niveau de faisabilité à court terme est très différent d'une commune à l'autre. La prochaine phase consistera à définir comment les équipes intercommunales et municipales s'emparent du document et comment les réalisations concrètes peuvent se mettre en place avec les différents acteurs concernés.

Le conseil de développement poursuivra sa mission en participant à la mise en œuvre du PCAET une fois qu'il sera arrêté par le conseil communautaire.

En annexe :

1. Lettre de mission « Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial »
2. Composition du groupe-projet PCAET



Conseil de développement
Vie et Boulogne

Lettre de mission « *Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial* »

Initiative de la mission :

Saisine par la Communauté de Communes Vie et Boulogne

Auto-saisine par les membres

Contexte :

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) est un projet territorial visant à renforcer la dynamique de développement durable. Il s'inscrit dans un cadre légal : la loi sur la Transition Énergétique et la Croissance Verte de 2015 impose aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants d'adopter un PCAET afin de contribuer localement à l'atteinte des objectifs nationaux en termes de transition énergétique et environnementale.

Le PCAET a ainsi pour ambition d'élaborer et mettre en œuvre une stratégie à 2050 et un programme d'actions locales pour les six prochaines années. Ce plan doit s'attacher à réduire les émissions de gaz à effet de serre (lutte contre le changement climatique), stimuler la transition énergétique par la sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables, améliorer la qualité de l'air, et s'adapter au changement climatique en cours. Il s'appuie sur des leviers aussi bien internes (ex : bâtiments et déplacements de la CCVB), qu'externes via la mobilisation des acteurs du territoire tant dans leurs comportements quotidiens que dans la mise en place d'actions.

Le PCAET doit être entièrement révisé tous les 6 ans et faire l'objet d'une évaluation intermédiaire au bout de 3 ans.

La Communauté de Communes Vie et Boulogne a engagé l'élaboration de ce projet en 2018, et s'est entourée d'expertises extérieures auprès du SyDEV et des bureaux d'études Akajoule et Atmoterra. Les élus y voient l'opportunité de mieux maîtriser les ressources locales, de développer l'économie locale et l'emploi dans la transition énergétique et environnementale, d'améliorer la qualité de vie et la santé, d'anticiper le changement climatique, mais également de fédérer autour de cette cause commune l'ensemble des acteurs du territoire.

Le projet est actuellement en phase 2. A chaque phase, la communauté de communes associe les partenaires institutionnels, les forces vives du territoire et les habitants à travers des réunions et ateliers participatifs thématiques afin d'enrichir le projet.

1. **L'état des lieux (mars à mai 2019) :** recueil des données, bilan des actions menées et initiatives en cours pour faire émerger des constats, les atouts et faiblesses du territoire dans les domaines de l'énergie, la mobilité, l'habitat, l'économie, l'agriculture, la biodiversité, la gestion de l'eau, la gestion des déchets, les modes de consommation... et identifier les enjeux à prendre en compte

2. **La stratégie – juin à septembre 2019 (en cours)** : élaboration de la vision air-énergie-climat du territoire et détermination des objectifs stratégiques en matière de développement durable en cohérence avec les stratégies régionale et nationale
3. **Le plan d'actions (2nd semestre 2019)** : construction d'un programme d'actions pour les 6 prochaines années, priorisation, définition des indicateurs de suivi
4. **L'approbation (1^{er} semestre 2020)** : consultation de l'Etat, des autres partenaires et des habitants ; réponses aux observations et modification éventuelle du projet ; approbation
5. **La mise en œuvre (2020/2026)**

Missions confiées au conseil de développement :

Conformément à la loi, le conseil de développement doit être consulté sur « la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du territoire ».

Les élus souhaitent une élaboration concertée du PCAET pour enrichir la démarche et fédérer l'ensemble des acteurs. Sans l'implication des collectivités locales, des acteurs économiques et plus largement de la société civile, les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie fossile ne seront pas atteignables.

La saisine du conseil de développement vise deux objectifs :

- Que ses membres intègrent les dispositifs de concertation en place pour enrichir les réflexions et les propositions ;
- Qu'ils soient relais auprès des acteurs du territoire et du grand public pour favoriser leur compréhension des enjeux, leur mobilisation et leur responsabilisation dans leurs actes quotidiens ou dans leurs actions.

Elle va se dérouler en deux phases :

1^{ère} phase : élaboration du PCAET

- 1) Jeudi 29 août 2019 à 18h30 salle du conseil communautaire : réunion de présentation et d'échanges, animée par la CCVB, sur la démarche du PCAET, le diagnostic et la stratégie pour que le conseil de développement appréhende les phases déjà réalisées avant sa création + mise à disposition de documents (diagnostic, supports des réunions publiques...) pour approfondir la connaissance du dossier
- 2) Septembre / octobre 2019 : participation du conseil de développement aux ateliers et réunions publiques pour être force de propositions sur la phase « plan d'actions »
- 3) Novembre 2019 / janvier 2020 : élaboration par le conseil de développement de propositions sur la stratégie de mobilisation du public pendant la phase de mise en œuvre du PCAET et sur l'organisation du suivi du PCAET.

2^{ème} phase : mise en œuvre, suivi et évaluation du PCAET

La mission du conseil de développement sur cette phase sera définie ultérieurement dans le cadre d'une autre lettre de mission.

Interlocuteurs de la Communauté de Communes :

- Elu référent : Sabine ROIRAND, vice-présidente en charge du développement durable
- Agent référent : Flavie BILHEUR, chargée de mission PCAET : f.bilheur@vieetboulogne.fr

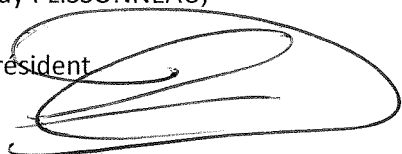
Délais :

- Date de la saisine : Juin 2019
- Fin de la 1^{ère} phase : Début 2020

Pour la Communauté de Communes Vie et Boulogne,

Guy PLISSONNEAU,

Président



Sabine ROIRAND,

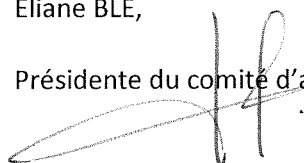
Elue référente du dossier



Pour le conseil de développement,

Eliane BLE,

Présidente du comité d'animation



CONSEIL de DEVELOPPEMENT

Groupe-projet PCAET

Rapporteur : *Hervé GAUVRIT*

GAUVRIT	Hervé	Aizenay
BIDAULT	Isabelle	Palluau
BILLAUD	Bertrand	Le Poiré-sur-Vie
BILLY	Sandra	Bellevigny
COUSSEAU	Marie-Luce	La Genétouze
GAINIER	Jean	Bellevigny
GENY	Jean-Loup	Les Lucs sur Boulogne
GOTTHARDT	Béatrice	Saint-Etienne du Bois
GUERVILLE	Liliane	Grand'Landes
JOLIVET	Bernard	Aizenay
MOALIC	Jean-Yves	Le Poiré-sur-Vie
PIKE	Janet	Maché
PHILIPPE	Bernard	Beaufou
RENAUD	Vincent	Falleron
RIMBAUD	Linda	Le Poiré-sur-Vie
ROBIN	Joël	Le Poiré-sur-Vie
ROBIN	Xavier	Falleron
ROY	Chantal	Le Poiré-sur-Vie
SAUVÊTRE	Dominique	Les Lucs-sur-Boulogne
BLE	Eliane	Présidente du Conseil de développement